



CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant des règlements d'urbanisme de la ville de Mont-Joli.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 16 août 2021, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :

- Règlement 2021-1464 modifiant le règlement de zonage 2009-1210;
- Règlement 2021-1465 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2009-1214
- Règlement 2021-1466 modifiant le règlement de construction 2009-1213;

Les objectifs de ces règlements sont de modifier les normes applicables aux usages industriels et plus spécifiquement au parc d'affaires industriel aéroportuaire.

Toute personne peut émettre des commentaires par écrit à l'intérieur d'un délai de 15 jours suivant la parution du présent avis public, par courriel à kathleen.bosse@ville.mont-joli.qc.ca ou par courrier à l'attention de la soussignée au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville à Mont-Joli (Québec) G5H 1W8.

Ces projets de règlements et le plan de zonage peuvent être consultés à l'adresse internet : <https://ville.mont-joli.qc.ca> ou en communiquant avec la soussignée.

Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Résumé des modifications des règlements d'urbanisme

- Permettre les formes de construction en forme d'animal, de fruit, de légume ou de contenant ou tentant par sa forme à symboliser un animal, un fruit, un légume ou un contenant et les bâtiments en toile de type dôme dans les cas d'usages des groupes INDUSTRIE et AGRICULTURE.
- Précision quant aux détails des documents à fournir lors d'une demande de permis de construction et quant au nombre de certificats d'autorisation d'aménagement de terrain requis.
- Ajout de définitions; modification des grilles 204 (EXI), 205 (ILD), 208 (ILD), 209 (ILD), 211 (ILG), 212 (ILG), 214 (ILG) par l'ajout d'un coefficient au sol (COS) minimal de 10 %; interdiction de portes de garage sur la façade avant d'un bâtiment principal industriel et obligation de vitrer 10 % minimum la surface des murs avant d'un bâtiment principal industriel; obligatoirement 10 % de la surface des murs avant doivent être recouvert de matériaux nobles pour les bâtiments du groupe d'usages INDUSTRIE et AGRICULTURE; ajout de normes relatives à la localisation en cours latérale et arrière des bâtiments accessoires aux usages industriels dont la superficie ne doit excéder 50 % de la superficie du bâtiment principal; ajout d'une proportion minimale de 5 % de végétaux à conserver sur un terrain industriel; augmentation de la distance minimale d'un accès à un terrain de la limite latérale à 1,2 m; ajout d'une exception quant à la largeur maximale des allées d'accès qui peut être portée à 15 mètres dans les zones industrielles 204 (EXI), 205 (ILD), 208 (ILD), 209 (ILD), 211 (ILG), 212 (ILG) et 214 (ILG); augmentation de la distance entre une aire de stationnement hors rue et une ligne de terrain de 0,5 à 1,2 m; obligation d'épandre de l'abat poussière, au besoin, sur l'aire de stationnement hors rue et les allées d'accès pour les usages industriels et ajout de dispositions particulières pour une aire de stationnement pour les usages commerciaux et industriels; ajout d'un type d'entreposage, Type I : Entreposage parc d'affaire aéroportuaire; enfin, les propriétés municipales sont exemptées des dispositions concernant les enseignes publicitaires (panneau-réclame).

Donnée à Mont-Joli, ce 18^e jour d'août 2021

Kathleen Bossé, OMA
Greffière



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant des règlements d'urbanisme de la Ville de Mont-Joli.



VILLE DE
MONT-JOLI

PROPULSÉ PAR L'AVANTAGE

AVIS PUBLIC
CONSULTATION
PUBLIQUE ÉCRITE

**Aux personnes intéressées par des projets de règlements
modifiant des règlements d'urbanisme de la Ville de Mont-Joli.**



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC

CONSULTATION

PUBLIQUE ÉCRITE

**Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant
des règlements d'urbanisme de la Ville de Mont-Joli.**